

Fréquentation nautique dans les archipels : les enjeux d'une gestion

Ingrid PEUZIAT et Louis BRIGAND

Le développement de la fréquentation touristique liée au nautisme et l'augmentation des pratiques de loisir nautique concernent de vastes ensembles littoraux et s'étendent à des sites auparavant préservés du fait de leur éloignement. C'est le cas des îles et de certains archipels.

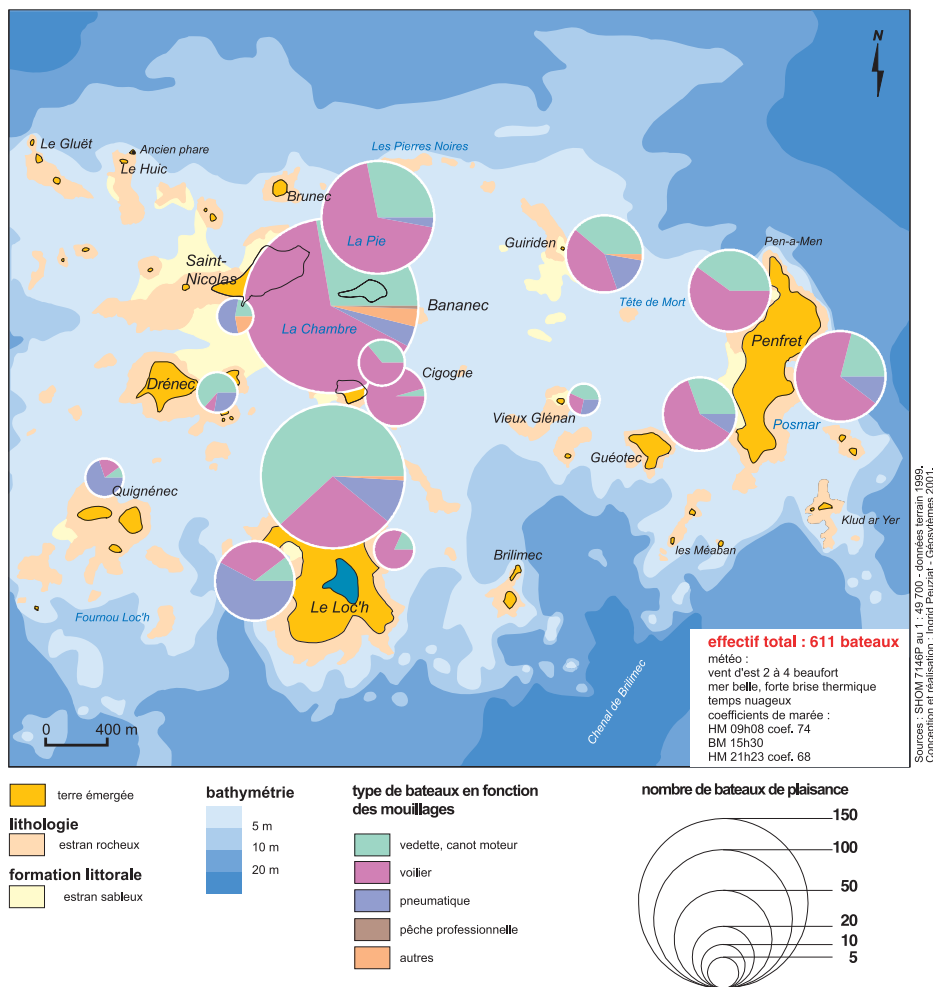
Dans le cadre du programme Life " Archipels et îlots marins de Bretagne ", l'Association pour la promotion et la protection des îles du Ponant, en collaboration avec le laboratoire Géosystèmes (UMR 6554-FR 2195 CNRS), poursuit l'étude de la fréquentation nautique de trois archipels du littoral breton. Cette observation, qui mobilise sur le terrain différentes équipes de chercheurs à plusieurs dates de la saison, a pour fin d'évaluer à la fois quantitativement et qualitativement la fréquentation des îles et des îlots par les usagers du nautisme. Par nautisme, dans une acception large, nous entendons l'ensemble des pratiques de sport ou de loisir liées à la mer se déroulant sur l'eau ou à partir de la plage, au moyen d'un support nautique. Aux Glénan, comme à Bréhat et à Molène, le nombre et le type d'embarcations au mouillage ont été répertoriés, les pratiques des plaisanciers observées au débarquement ainsi que sur l'espace maritime, leurs attentes et leurs commentaires recueillis par le biais de questionnaires. La connaissance précise de cette fréquentation s'avère nécessaire pour la gestion d'espaces présentant souvent un intérêt patrimonial majeur. Quelle forme prend la fréquentation des sites insulaires, quelles sont les pratiques des plaisanciers au débarquement ? La réponse à ces ques-

tions constitue la première étape pour une évaluation de l'impact écologique de la fréquentation nautique de plaisance dans les archipels, dans une perspective de gestion.

Toutes voiles dehors

Le développement des activités nautiques sur l'espace maritime est aujourd'hui considérable. Le nombre de plaisanciers en France métropolitaine atteint les 4 millions, et les immatriculations de navires augmentent d'environ 20 000 unités chaque année. L'enjeu économique de la filière nautique est loin d'être négligeable : la France est le premier constructeur de navires de plaisance en Europe et le second au niveau mondial ; le secteur emploie plus de 30 000 personnes¹.

Depuis la fin des années 1960, la plaisance a connu un développement exponentiel, qui aura particulièrement touché la Bretagne. La région est désormais, en matière de capacité d'accueil portuaire, la seconde région après Provence-Alpes-Côte d'Azur : 24 % des ports de plaisance, 18 % des postes d'accueil. Sur nos côtes, les îles sont les destinations favo-



Sources : SHOM 7146P au 1 : 49 700 - données terrain 1999.
 Conception et réalisation : Ingrid Peuzat - Géosystèmes 2001.

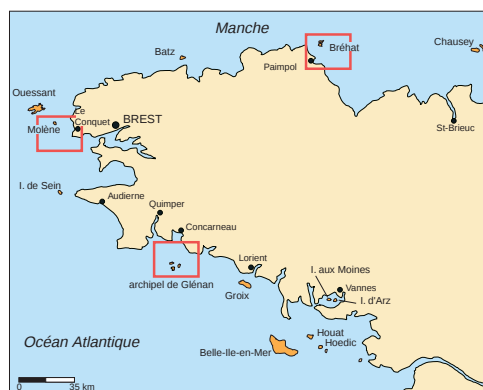
Fréquentation nautique de l'archipel de Glénan le dimanche 18 juillet 1999 à 14 h.

rites des plaisanciers et l'essor des activités de loisirs nautiques engendrent de nouvelles formes d'occupation de l'espace maritime et insulaire. Des sites jusqu'ici préservés de toute pression anthropique sont devenus accessibles aux embarcations et la fréquentation croissante des archipels pousse les plaisanciers en quête de tranquillité à rechercher les îlots les plus reculés et à y débarquer.

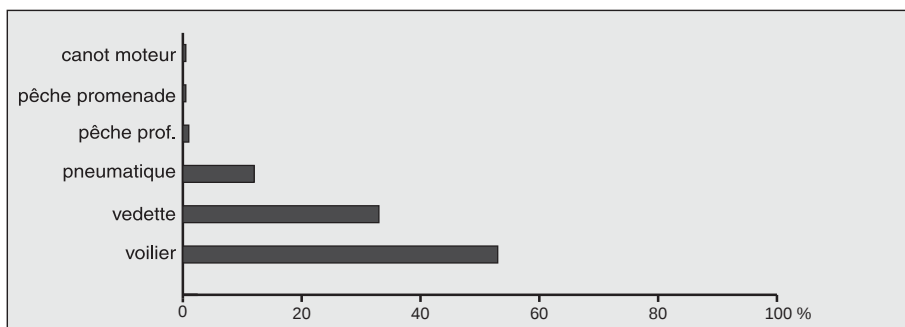
Des situations différentes

L'étude de la fréquentation nautique sur les archipels de Glénan, de Molène et de Bréhat a révélé l'importance des caractéristiques propres à chacun des

sites dans les modes d'occupation des espaces insulaires.



Localisation des sites étudiés.



Sources : données terrain 1999.
Conception et réalisation : Ingrid Peuziat - Géosystèmes 2001.

Typologie des bateaux mouillés dans l'archipel le dimanche 18 juillet 1999.

• Les Glénan, une multitude mouillages convoités durant l'été

L'archipel de Glénan est, avec les îles du golfe du Morbihan, un des principaux sites du nautisme en Bretagne. Partie de la commune de Fouesnant, il est au cœur d'un bassin de navigation dynamique d'une capacité d'accueil sur pontons d'environ 3 500 places. L'identité et l'image du site sont presque exclusivement liées au nautisme et à l'environnement. Lieu d'escale pour une journée ou un week-end, l'archipel connaît une plus large fréquentation de plaisance que nos autres sites d'étude ; et surtout une fréquentation plus irrégulière, car constituée essentiellement de bateaux venus du continent et non d'une flotte de résidents permanents ou secondaires des îles. La fréquentation est ainsi très importante les week-ends d'été, où un maximum de 600 bateaux mouillés dans l'archipel a été observé. En revanche, elle est quasi nulle pendant tout l'hiver. Nos observations ont aussi permis de constater que les caractéristiques de la flotte qui aborde l'archipel se distinguent de celles de la flotte nationale dans le sens où les voiliers y sont généralement largement majoritaires (entre 60 et 80 %). L'importance de la diffusion des sites de mouillage particulierise également la fréquentation nautique des Glénan, en multipliant le phénomène du mouillage "forain" (sur ancre). Sur les quinze sites de mouillage fréquentés régulièrement par les usagers du nautisme, deux seulement sont organisés pour l'accueil des plaisanciers ; il s'agit des mouillages de la Pie et de la Chambre, qui offrent un certain nombre de corps-morts. Lors des maxima de fréquentation observés, 98 % des bateaux présents dans l'archipel étaient mouillés sur ancre. Nous devons nous interroger sur les dommages éventuels causés par ce type de mouillage sur les herbiers de zostères couvrant les fonds marins de l'archipel.

Par ailleurs, on observe que la durée moyenne des escales aux Glénan est courte (2 ou 3 jours) ; très vite, en effet, se pose le problème de l'avitaillement, car l'archipel ne possède ni épicerie, ni eau potable. Le phénomène du "bateau camping" y est donc limité. Mais l'archipel offre durant ces courtes escales à un nombre croissant de plaisanciers un cadre exceptionnel de promenade sur les îles et de farniente à la plage. Cela explique sans doute qu'on observe désormais aux Glénan des concentrations de bateaux proches de celles de certains sites méditerranéens.

• Molène, un archipel aux abords difficiles

Qui voit Molène... L'adage est bien connu et se justifie, pour les plaisanciers, par des courants de marée violents à Molène (5 nœuds) et une brume qui, même en été, peut rendre la visibilité presque nulle en quelques minutes. Écueils, météo souvent mauvaise et courants rendent les abords de l'archipel assez peu propices au nautisme, en particulier dans le cas de la plaisance à la voile et de l'escale lors de croisières. Si l'on a pu recenser jusqu'à 182 bateaux dans l'archipel par beau temps le 25 juillet 1999, cette flotte est pour une large part composée d'embarcations appartenant aux résidents permanents et secondaires de l'île. Il s'agit de 130 unités, réparties en petits voiliers non habitables, canots moteur et vedettes. Pour les plaisanciers résidents, la vocation première du bateau, bien avant de représenter un moyen de rallier les îles de l'archipel et d'y débarquer, est de permettre la promenade en mer ou la pêche de loisir. Ils occupent donc l'espace maritime, navigant essentiellement dans la partie ouest de l'archipel, et ne débarquent en général sur les îlots que pour une activité particulière (plus particulièrement la pêche à pied).

La fréquentation liée aux plaisanciers en escale dans l'archipel est très variable,

même en période estivale : un maximum de 52 bateaux a été dénombré le 25 juillet 1999, alors que, le 13 août 2000, seules 13 embarcations de plaisance ont fait le déplacement vers Molène depuis le continent. De même que pour la flotte résidente, le motonautisme est majoritaire dans celle des plaisanciers en excursion (vedettes, pneumatiques, jets-ski). Les voiliers sont minoritaires, car ils sont souvent trop faiblement motorisés pour rester manœuvrant dans les courants de l'archipel.

On peut observer que les plaisanciers en escale se montrent attirés en premier lieu par les îlots faciles d'accès, présentant des plages ou de bons sites pour la pêche à pied ou la chasse sous-marine. La fréquentation des îlots a tendance à diminuer à mesure qu'on s'éloigne du continent. Ainsi, les sites les plus exposés à la pression anthropique sont les îles de Béniguet, appartenant à l'ONCFS, les îles privées de Litiry et Quémènes, et, dans une moindre mesure, Balanec, Bannec et Triélen, classées en réserve naturelle. D'une manière générale, le débarquement sur la partie haute des îlots (hors DPM) est réglementé selon des statuts de propriété privée ou de réserve. La réglementation est relativement bien respectée, du fait de la vigilance accrue au printemps et en été des gardes et des propriétaires des îles.

• Bréhat, une escale en Manche

L'île de Bréhat, dans l'archipel situé face

à la pointe de l'Arcouest (département des Côtes-d'Armor), concentre l'ensemble de la fréquentation nautique du site. Cette fréquentation est relativement importante et, comme à Molène, se trouve moins marquée par l'aspect saisonnier qu'aux Glénan, en raison du nombre important de bateaux appartenant à des résidents permanents ou secondaires de l'île de Bréhat. Néanmoins, la position propice de l'archipel, situé entre les bassins de navigation de Perros-Guirec et du golfe Anglo-Normand, ainsi que sa large ouverture sur la Manche et l'Angleterre, lui confèrent une situation privilégiée comme site d'escale.

La flottille bréhatine est essentiellement composée d'embarcations adaptées à la promenade côtière et à la pêche de plaisance, comme les vedettes, canots à moteur et petits voiliers non habitables. Les plaisanciers en escale se distinguent par des embarcations souvent de plus grande taille : voiliers de plus de 9 mètres et vedettes habitables (très appréciées des Anglais). Les dimanches de beau temps, on observe aussi un certain nombre de vedettes venues pour la journée depuis Paimpol, Saint-Quay-Portrieux ou Lézardrieux.

La répartition spatiale des embarcations de plaisance dans l'archipel montre, au mouillage, la séparation voulue entre les secteurs de mouillage organisés réservés aux résidents de Bréhat et le mouillage exclusivement forain pratiqué par les

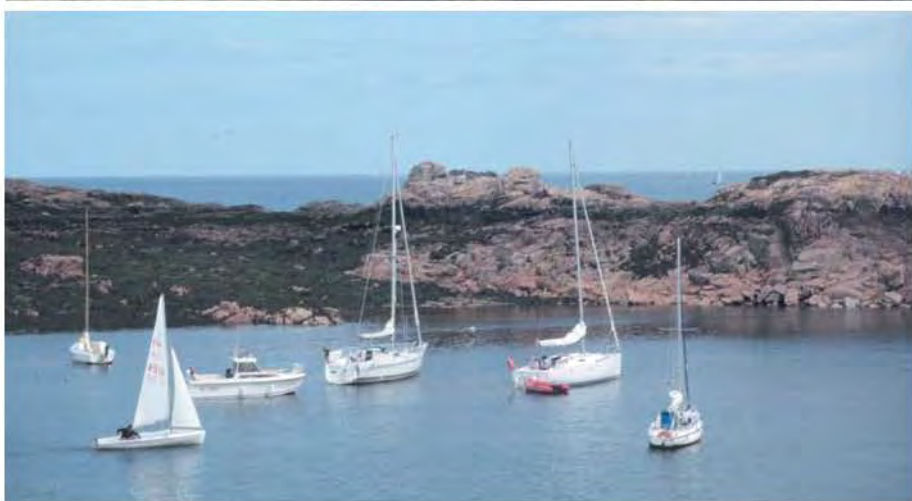


L. Brigand

Mouillages organisés de la Chambre dans l'archipel de Glénan.



I. Peuziat



I. Peuziat



L. Brigand

De haut en bas : Molène, plaisanciers en escale à Litiry ; Bréhat, mouillage de la Chambre ; Départ en pêche d'un résident de Bréhat.

visiteurs. Les plaisanciers domiciliés à Bréhat à l'année ou temporairement occupent les mouillages de la Chambre et de la Corderie, ainsi que les mouillages sur corps-morts concédés par l'État sur tout le littoral est et dans le Kerpont. La répartition au mouillage des plaisanciers en excursion journalière ou en escale est dictée à la fois par la réglementation de Bréhat (mouillage sur ancre interdit dans la Chambre et la Corderie) et par le fort marnage que connaît l'archipel ; les bateaux qui souhaitent mouiller en eau profonde se cantonnent à des secteurs bien particuliers : le Guerzido, l'entrée de la Chambre ou l'entrée de la Corderie, les abords de Bréhat (le Kerpont, le trou de la Souris, les environs de Séhères et d'Ar Morbic...).

Si les pratiques des plaisanciers résidents de Bréhat se limitent en général à la pêche-promenade, les activités des plaisanciers en excursion (pêche à pied sur l'estran, un peu de plongée) ne les conduisent pas davantage à débarquer sur les îlots de l'archipel, qui découvrent largement. De plus, les îlots sont d'un accès souvent rendu difficile par les courants, la présence d'estrans rocheux ou vaseux ou encore par le statut de propriété privée qui caractérise la plupart d'entre eux. Ainsi, lorsqu'ils débarquent, les plaisanciers en escale préfèrent se rendre sur l'île principale pour accéder aux services ou visiter Bréhat.

Les impacts

Bien que le nautisme bénéficie d'une image environnementale positive (accès privilégié aux paysages marins, navigation à la voile, etc.) et concerne souvent des usagers soucieux de préserver ce rapport privilégié à la nature, on doit s'interroger sur la fragilité des sites face à ces nouveaux modes de fréquentation. L'affluence des plaisanciers et les activités qu'ils pratiquent peuvent avoir des conséquences sensibles sur le milieu insulaire.

La majorité des publications mettant en relation les activités nautiques et leur impact sur le milieu est relative à l'environnement portuaire (qualité des eaux, rejets de dragages...) et peu de travaux prennent en compte ces pratiques dans les espaces non ou peu aménagés pour l'accueil des plaisanciers. Nous présentons une liste des impacts possibles des activités nautiques dans les espaces sensibles que sont les îles et les îlots. Compte tenu du faible nombre d'études menées à ce sujet, il reste délicat de les hiérarchiser.

Pour une gestion durable

Ces impacts du nautisme sont actuellement à l'étude et sont envisagés en fonction des sensibilités diverses des milieux insulaires. L'observation de la fréquentation nautique dans les archipels de Glénan, Molène et Bréhat a permis de mesurer la variété des situations. Ainsi, l'analyse des modes de fréquentation, dans une perspective de gestion, doit-elle prendre en compte des facteurs allant des caractéristiques propres du site (ses contraintes physiques, ses attraits, les potentialités qu'il offre aux plaisanciers) aux attentes particulières des usagers du nautisme qui l'investissent. L'analyse de l'impact doit confronter le constat des pratiques et des comportements à la sensibilité écologique particulière de chacun des milieux.

Les plaisanciers qui recherchent avant tout la détente et le calme dans un environnement naturel préservé, les plus nombreux, n'hésiteront pas, s'ils se trouvent par exemple à Molène, à mouiller lorsque c'est possible aux abords des îlots et à y débarquer. Jusqu'ici préservés par leur accès difficile, ces îlots sont un refuge pour de nombreuses espèces animales particulièrement sensibles au dérangement : c'est le cas des sternes en période de nidification, ou bien des phoques au repos ou en mue. Le développement du motonautisme (petites vedettes, pneumatiques...) et le perfectionnement des instruments de navigation (GPS...) facilitent à présent l'accès aux îlots. Se pose ainsi la question de la préservation, par une gestion adaptée, d'écosystèmes fragiles et d'espèces présentant un grand intérêt patrimonial. La conservation d'habitats remarquables doit aussi être considérée comme un enjeu d'une gestion durable de la fréquentation nautique en milieu insulaire. Aux Glénan, par exemple, la forte concentration nautique et le faible nombre de mouillage organisés (corps-morts) induisent aujourd'hui une large pratique de mouillage sur ancre, qui présente une menace pour les herbiers de zostères, utilisés comme refuge et lieu de ponte pour les poissons et les crustacés. Les ancres des bateaux arrachent des pieds entiers de zostères avec leurs rhizomes et racines, et les chaînes détruisent les feuilles sur la surface d'évitage.

D'une façon générale, l'environnement naturel des îles et des îlots se révèle particulièrement riche et sensible à la fois : l'isolement et la superficie restreinte des

Sur l'espace...	Type d'impact	Source
... sous-marin	Pollution des eaux Eutrophisation Pression sur la ressource Dégradation des herbiers de zostères	Peintures antissalissures Anodes sacrificielles Gaz d'échappement Rejets directs d'effluents Pêche Plongée Chasse sous-marine Rejets de macro-déchets Ancrage
... intertidal	Dérangement de l'avifaune Pression sur la ressource Dérangement de mammifères marins Dégradation des herbiers de zostères	Excès de vitesse Bruit Débarquement des chiens Pêche à pied Ancrage, échouage
... terrestre	Dégradation de la végétation Dérangement de l'avifaune Contamination des nappes d'eau douce	Promenade sur les îles (piétinement) Camping Débarquement des chiens

Analyse des principaux impacts sur l'environnement de l'activité de plaisance dans les archipels.

espaces insulaires entraîne le développement d'écosystèmes originaux et fragiles. Les habitats et les espèces qui s'y



Christian Hily

Mouillage sur ancre dans les herbiers de zostères aux Glénan.

abritent sont soumis à des conditions extrêmes (confinement, sécheresse, vent, salinité) auxquels ils sont adaptés mais qui peuvent limiter leur capacité à faire face à de nouvelles perturbations, d'origine anthropique. Ainsi, une ouverture du tapis végétal en haut de plage ou sur la dune, du fait du piétinement en été, entraînera rapidement, en se conjuguant à l'action des tempêtes automnales, une dégradation irréversible des milieux en place. Une gestion durable de la fréquentation de ces espaces par les usagers du nautisme - souvent les seuls à y avoir accès - passe par la prise en compte de ce type d'impact et son anticipation. Si une réponse simple peut être apportée à des problèmes de cet ordre, c'est à condition de l'avoir instaurée précisément avant que ne se pose le problème, en mesurant le degré de sensibilité des sites et l'impact potentiel d'une fréquentation croissante.

Au-delà des enjeux environnementaux, la gestion de la fréquentation nautique doit aussi permettre de limiter les conflits possibles entre les usagers, dans l'évolution prévisible d'un développement encore accru des activités de loisir nautique en milieu insulaire ; et elle doit permettre d'assurer également une plus grande



Une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée dans le cadre du programme Life " Archipels et îlots marins de Bretagne ". Il s'agit d'un document ciblé, centré sur les questions du nautisme et de l'environnement aux Glénan, adapté au public le plus directement concerné.

sécurité. Si nous n'avons pas observé de conflits à proprement parler entre les plaisanciers, certains font part de désagréments liés à des pratiques nautiques en plein essor : le bruit des jets-ski ou des bateaux à moteurs, le non-respect des limitations de vitesse, l'ancrage massif le long

des plages, importunant les baigneurs et empêchant parfois le centre nautique, aux Glénan, d'effectuer des manœuvres d'échouage... c'est l'ensemble de ces problèmes, au plan environnemental d'abord, mais également humain, que nous étudions dans une perspective de gestion de la fréquentation nautique des espaces archipélagiques. La gestion, dans le cas de la plaisance et face à des usagers soucieux le plus souvent de préserver leur environnement de loisir, ne rime pas forcément avec réglementation, mais bien plus avec information et sensibilisation. ■

Bibliographie

IFEN 2000 - Les indicateurs tourisme, environnement, territoires. Éditions Tec & Doc, p. 146-152 et 160-166.

MICHEL P. 1997 - Impact de la plaisance sur la qualité de l'eau du littoral méditerranéen. Étude BCEOM, agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, 225 p.

PEUZIAT I. 1999 - Archipel de Glénan, étude de la fréquentation nautique, propositions pour une sensibilisation des plaisanciers à l'environnement. Rapport université de Montpellier, 311 p.

RICHEZ G. 1996 - La fréquentation touristique et récréative de l'île de Port-Cros, essai de synthèse. Université de Provence, rapport d'étude, 126 p.

Notes

(1) Source : Fédération des industries nautiques, chiffres pour l'année 2000 en France métropolitaine.

(2) Source : Fédération française des ports de plaisance, 2000.

Ingrid PEUZIAT est chargée de mission au laboratoire Géosystèmes, Institut universitaire européen de la mer, Université de Bretagne occidentale.

Louis BRIGAND est enseignant-chercheur à l'Université de Bretagne occidentale.